

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil seize, le vingt-trois février à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur FROGER Alain, Maire.

Date de convocation : 18 Février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date d'affichage : 25 Février 2016

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 15

Présents : FROGER Alain, BETTAL Khalil, BAZYLEWICZ Freddy, FAUCHEUX Brigitte, LE COZ Martine, LE FEUTEUN Mari-Charlotte, MOREAU Géraldine, PELLOIS Nicolas, POMMEREUL Gaëlle, RENAUDIN Franck, BAUDRIER Martial, GUILLANEUF Nicolas,

Absents excusés : MILLET Béatrice a donné pouvoir à BETTAL Khalil, DAUCE Didier a donné pouvoir à LE FEUTEUN Mari-Charlotte, RIVOAL Gwénola a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte,

FAUCHEUX Brigitte a été élue secrétaire de séance.

N° 05 - 16 : ADHESION BRUDED

Monsieur FROGER, Maire, informe que la commune adhère à BRUDED depuis de nombreuses années. Cette association a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable. Le montant de l'adhésion est de 0.25€ par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 14 voix pour et 1 abstention, accepte d'adhérer jusqu'à la fin du mandat à BRUDED et de verser 0.25€ par habitant.

N° 06- 16 : ADHESION CLIC NOROIT

Monsieur BETTAL, Adjoint, informe que la commune adhère au CLIC NOROIT depuis le 15 décembre 2009. Le CLIC est un service social de proximité destiné aux personnes de plus de 60 ans ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

La délibération N°91-09 du 15 Décembre 2009 indiquait que la commune décidait d'adhérer au CLIC NOROIT et que la participation financière était fixée à 0.25€/habitant. La participation financière a augmenté et passe à 0.30€/habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de continuer l'adhésion au CLIC NOROIT 0.30€ par habitant.

N° 07- 16 : ANNEXE FINANCIERE FRMJC 2016

Monsieur BETTAL, Adjoint, informe que la commune a une convention avec la FRMJC depuis le 4 Janvier 2010.

La FRMJC présente une annexe financière pour l'année 2016 pour la prise en charge du poste de coordinateur jeunesse pour 29 652.24€ et des frais de gestion pour 1 500€. Le coût de l'intervention des vacataires n'est pas intégré dans cette annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'annexe financière pour l'année 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N° 08- 16 : MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile.

La commune de Parthenay de Bretagne est dotée d'un plan communal de sauvegarde depuis le 1^{er} janvier 2012.

Une mise à jour doit être réalisée pour actualiser les participants au plan communal de sauvegarde (pièce jointe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'actualisation de ce plan de sauvegarde communal

N° 09- 16 : GROUPE DE TRAVAIL PLUI

Le passage de la communauté d'agglomération de Rennes en Métropole a entraîné le transfert de la compétence urbanisme de la commune vers Rennes Métropole et la construction d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) pour mi-2019.

Dans un PLUI, le projet communal devient une orientation d'aménagement et de programmation à laquelle le conseil municipal doit réfléchir s'il souhaite changer le projet communal du PLU actuel.

A cette fin, il est proposé de constituer un groupe de travail selon la représentativité du résultat des élections : 4 représentants de la majorité et un de la minorité + le maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création de ce groupe de travail. Les membres sont Alain FROGER, Khalil BETTAL, Béatrice MILLET, Mari-Charlotte LE FEUNTEUN, Didier DAUCE et Martial BAUDRIER. Les titulaires pourront se faire remplacer par un autre membre du conseil municipal

DEVIS SIGNES PAR MONSIEUR LE MAIRE (DELEGATION) :

- Taille haie – Beuplet :390€ HT
- Bancs et chaises salle des sports - ACODIS : 151.62 €
- Achat d'arbres : Pépinière HUCHET 723.91€ HT
-

INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur Martial BAUDRIER s'interroge sur la coupe d'arbres sur le lotissement du Pré Vert, il souhaiterait savoir les causes de ces abattages.

Monsieur Alain FROGER, Maire, apporte les éléments de réponses aux questionnements.

Tout d'abord, l'historique de cette haie, à l'époque plantée par le service technique avec l'autorisation du propriétaire pour masquer les lagunes.

Ensuite, le PLU prévoyant l'urbanisation des parcelles adjacentes a classé cette haie en élément de paysage afin de pouvoir la remanier.

Le lotissement du Pré Vert est un éco-lotissement ce qui implique d'avoir de la lumière au sud.

La construction des pavillons avançant, le remaniement de la haie a été vu avec le maire et le responsable des espaces verts.

Après avoir enlevé certains végétaux tout en conservant d'autres, chênes, noisetiers, érables champêtres, nous allons rencontrer l'architecte paysage de la coulée verte afin de décider de plantations cette fois maîtrisables tout en préservant l'aspect paysager et proposer aux nouveaux habitants l'entretien de cette haie.

Il est vrai qu'un châtaignier et un chêne, situés à proximité du poteau électrique, ont été abattus car ils auraient été gênants à long terme, mais il faut préciser que trois des cinq arbres abattus l'ont été pour des raisons de sécurité.

Il faut rappeler que la construction de ce lotissement, dans son étude, a été conduite dans un mode participatif. C'est donc tout naturellement que le maire s'est engagé depuis le début des discussions dans ce sens auprès des propriétaires.

Enfin, pour en terminer sur le sujet, le maire souhaite que nous fassions un peu plus preuve d'objectivité, en sachant dire aussi toutes les plantations réalisées à notre initiative.

DATES A RETENIR :

1^{er} et 10 Mars à 20h00 : Commission Marges de Manœuvre

15 Mars à 18h00 : Réunion de pôles consacrée aux budgets

16 Mars à 20h00 : Commission Equipement

19 Mars à 14h30 : Découvrir notre agglomération avec l'OT

22 Mars à 20h00 : Conseil Municipal

30 Mars à 20h00 : Réunion publique sur l'éco-pâturage et les haies bocagères

19 Avril à 18h30 : Réunion de pôle

26 Avril à 20h00 : Conseil Municipal

28 Avril à 20h00 : Réunion publique sur le plan climat air énergie territorial, la convention des maires et le dispositif éco-travaux

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la séance close à 21 h 53